



## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021 18 HEURES 30 COMPTE RENDU

**Présents :** Michel PEDERENCINO, Jean-Luc VANDENBEUCK, Evelyne COYAUX, Vincent JEANMOUGIN, Priscilla LEGRAND, Henri DAZIN, Eric DESENCLOS, Christophe BLERVAQUE, Catherine PARENT, Audrey MELONI, Pauline CANVA, Murielle BERNARD, Alain DRUELLE, Cathy DELOFFRE, Emmanuel LASSON

**Secrétaire :** Pauline CANVA

Le conseil municipal accepte d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Participation des familles BAFA/BAFD
- Demande de remboursement formation BAFD

Le conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité de ses membres présents et représentés le compte rendu du conseil municipal en date du 15 octobre 2020 et du 10 décembre 2020.

### IJ FINANCES

#### 1-1 Subventions exceptionnelles

Monsieur le Maire indique que le dossier de demande de subvention n'est pas arrivé en mairie. Ce point est ajourné.

#### 1-2 Fonds de concours – reprise de délibération

Monsieur le Maire rappelle que Douaisis Agglo a mis en place un fonds de concours communautaire destiné à accompagner les communes membres dans le financement de mise en place d'équipements publics ou de leur amélioration.

La commune peut choisir d'utiliser le fonds de concours communautaire mis à sa disposition pour financer des dépenses relatives à un équipement public ou de mettre en réserve la dotation annuelle pour des dépenses ultérieures.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la délibération n°02-20 demandant des fonds de concours n'est pas acceptée par Douaisis Agglo car les frais d'inauguration ne sont pas éligibles. Douaisis Agglo demande de reprendre cette délibération.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la demande de subvention.

Type d'opération	Type de subvention	Opération	Montant total	Montant subvention	Pourcentage du montant
Investissement	Fonds de concours	Levée des observations du rapport	5 189,59 € HT	2 075,83 €	40 %
Investissement	Fonds de concours	Luminaires tableau école	1 803,36 € HT	721,34 €	40 %
Investissement	Fonds de concours	Vidéo surveillance cimetière	2 133,06 € HT	853,22 €	40 %
Investissement	Fonds de concours	Remplacement Candélabres	17 584 € HT	7 033,60 €	40 %
TOTAL				10 683,99 €	

Type d'opération	Type de subvention	Opération	Montant total	Montant subvention	Pourcentage du montant
Fonctionnement	Fonds de concours	Décoration Noël	1 970,70 € TTC	985,35 €	50 %
Fonctionnement	Fonds de concours	Gravillon gris	3 170,71 € TTC	1 585,35 €	50 %
Fonctionnement	Fonds de concours	Fleurissement	2 526,96 € TTC	1 263,48 €	50 %
Fonctionnement	Fonds de concours	Location Benne	5 210,52 € TTC	2 605,26 €	50 %
TOTAL				6 439,44 €	

Le Conseil Municipal ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

#### DECIDE

- De solliciter une subvention au titre des fonds de concours
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

## II] JEUNESSE

### 2-1 Dates ALSH été 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Evelyne COYAUX, Adjointe à la jeunesse.

Madame COYAUX informe le conseil municipal que chaque été, la commune propose un centre aéré de trois semaines. Le centre aéré commence le lundi et se termine le vendredi de la troisième semaine.

En 2021, les vacances commencent le mercredi 7 juillet 2021.

Madame Evelyne COYAUX propose au conseil municipal de commencer exceptionnellement le centre aéré le mercredi 7 juillet et de le terminer le vendredi 30 juillet 2021. La durée totale du centre aéré serait alors de trois semaines et 3 jours.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les dates du centre aéré de l'été 2021.

Le Conseil Municipal

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

#### DECIDE

- De proposer un centre de loisirs à partir du 7 juillet 2021 jusqu'au 30 juillet 2021.
- De proposer un tarif sur 3 jours pour la première semaine.

#### 2-2 Recrutement stagiaire

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Evelyne COYAUX.

Madame Evelyne COYAUX informe le conseil municipal avoir reçu la candidature d'un étudiant passant le Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité : développement de projets territoires et réseaux. Lors de ses études, il doit effectuer un stage pratique de 525 heures sur douze mois.

Il aura notamment pour missions :

- de développer les activités pour les ados
- de mettre en place le conseil municipal des jeunes,
- de mettre en place des actions mettant en avant les échanges intergénérationnels
- de participer aux évènements de la commune.

Madame Evelyne COYAUX propose de prendre ce stagiaire à partir du 1<sup>er</sup> février 2021 pour une durée de douze mois et de le rémunérer au premier échelon du grade d'adjoint d'animation.

Le Conseil Municipal

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

#### DECIDE

- De recruter un stagiaire du 1<sup>er</sup> février 2021 au 31 janvier 2022,
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés notamment au contrat et aux conventions avec le centre de formation.

### 2-3 Participation des familles BAFA/BAFD

Madame Evelyne COYAUX explique que la commune a la possibilité de participer au financement de BAFA et de BAFD .

Rappel de la procédure habituelle : la commune paie à l'organisme de formation une partie de la somme due et le stagiaire l'autre partie.

Madame Evelyne COYAUX rappelle que la participation des familles était de 135 € en externat et 210 euros en internat depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Madame Evelyne COYAUX propose que la participation des familles s'élève à :

<b>BAFA</b>	Participation des familles
Internat	230 €
Externat	150 €
<b>BAFD</b>	
Internat	230 €
Externat	150 €

Le Conseil Municipal

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE

- D'accepter les tarifs proposés et de les appliquer à partir du 1<sup>er</sup> février 2021.

### 2-4 Remboursement formation BAFD

Madame Evelyne COYAUX explique que la commune a la possibilité de participer au financement de BAFA et de BAFD .

Rappel de la procédure habituelle : la commune paie à l'organisme de formation une partie de la somme due et le stagiaire l'autre partie.

Romain BOLDO a passé sa formation BAFD du 19/12/2020 AU 30/12/2020 et a versé l'intégralité de la somme soit 525 €

Madame Evelyne COYAUX demande au conseil municipal son accord pour prendre en charge une partie du BAFD.

Le Conseil Municipal

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE

- De participer au financement de la formation à hauteur de 390 €

### **III] ACTION SOCIALE**

#### **3-1 Secours**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Priscilla LEGRAND.

Madame Priscilla LEGRAND informe le conseil municipal que les membres du CCAS se sont réunis pour étudier trois demandes d'aides.

La première demande est ajournée et sera réétudiée lors d'une prochaine réunion. Pour les deux autres demandes, les membres du CCAS ont décidé d'accompagner les familles dans leurs démarches administratives.

### **IV] RESSOURCES HUMAINES**

#### **4-1 Recrutements d'agents contractuels**

Monsieur le Maire explique que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, à un accroissement temporaire d'activité, mais aussi que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour les besoins du service dans les conditions fixées par la loi.

Le Conseil Municipal

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

#### **AUTORISE**

- Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité,
- Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,
- Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dès que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

### **V] ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT**

#### **5-1 Désignation du représentant**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Jean-Pierre LEIGNEL était délégué titulaire de l'association foncière de remembrement. Afin de le remplacer, Monsieur Thierry GOEMINE, président de l'AFR, propose Monsieur Nicolas LEIGNEL.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.



Le Conseil Municipal

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE

- De proposer Monsieur Nicolas LEIGNEL pour remplacer Monsieur Jean-Pierre LEIGNEL.

## VII] VENTE DE LOGEMENTS

### 6-1 Vente des 60 62 et 64 rue de Bapaume

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait décidé par délibération n°36-20 en date du 15 octobre 2020 de mettre en vente les logements au 60, 62 et 64 rue de Bapaume. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une offre de 80 000 euros pour ces logements.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette offre et de l'autoriser à signer tous les actes liés.

Le Conseil Municipal

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE

- D'accepter l'offre de 80 000 euros,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés.

## VIII] QUESTIONS DIVERSES

### 1) Fibre

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à un échange avec les Voies Navigables de France et la société Orange, un accord de passage sur le pont a été trouvé pour que la rue du 11 novembre soit raccordée. Les travaux débuteront le 17 février.

Pour les maisons de la route nationale, elles seront raccordées avec les communes de DECHY et de SIN LE NOBLE.

### 2) Transports en commun

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Douaisis Agglo souhaite la gratuité des transports en commun. Le financement serait supporté pour moitié par Douaisis Agglo et pour moitié par les communes. Selon une première estimation, la charge pour la commune de FERIN serait d'environ 10 000 euros.

### 3) Panneaux

Monsieur Alain DRUELLE demande pourquoi les panneaux « Villes et Villages Fleuris » et « Ville active et sportive » ont été retirés. Monsieur le Maire répond qu'il ne souhaite pas continuer le label « Villes et Villages Fleuris ». Cela représente un coût non négligeable pour la commune, du temps pour le personnel et des frais pour l'organisation du passage du jury. Pour le label « Ville active et sportive », la durée du label est limitée. Une nouvelle candidature est à l'étude.

### 4) ALSH Février

Madame Evelyne COYAUX informe le conseil municipal que les réservations pour le centre aéré de février ont débuté et dure jusqu'au 10 février. Si le centre est maintenu, une confirmation d'inscription sera envoyée. Le directeur du centre aéré est Romain BOLDO.

### 5) Séjour ski

Madame Evelyne COYAUX informe le conseil municipal que le séjour ski 2021 est annulé à cause de la crise sanitaire.

### 6) Lys restauration

Monsieur Alain DRUELLE demande le coût du prestataire du restaurant scolaire en 2020 et en 2019. Monsieur le Maire n'a pas les chiffres.

### 7) Centre de vaccination

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le centre de vaccination est ouvert depuis le 9 janvier 2021. Le stock de doses étant épuisé, le centre ne peut plus vacciner depuis le 28 janvier 2021. La responsable de la CPTS de Douai espère avoir de nouvelles doses de vaccins très rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h15.

*affiche le 02/02/2022*

M. PEDERENCINO

